



CONTRAT CARTES SHELL

Entre :

DIAC LOCATION SA, au capital de 29 240 988 euros immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro SIREN 329 892 368, en vertu du droit français et ayant son siège social à 14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 NOISY LE GRAND, représentée par Monsieur Jean Raia, en sa qualité de Directeur général délégué de Diac Location ci-après dénommée le « mandataire »,
Dont les coordonnées sont les suivantes :

Tel : 01 76 88 80 00

Courriel : contact.diac@rcibanque.com

Adresse postale : 14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy le Grand

Agissant en tant que mandataire, au nom et pour le compte de la **Société des Pétroles Shell**, S.A.S. au capital de 426 934 496 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 780 130 175, dont le siège social est Immeuble "Les Portes de la Défense" 307, rue d'Estienne d'Orves – 92708 Colombes cedex, ci-après dénommée "Shell" d'une part,

et la **Société** _____

en la personne de son représentant légal _____

Dont le siège social est situé _____

Code Postal _____

Ville _____

N° de TVA intracommunautaire :

Ci-après dénommée le « Client »,

FR

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Mandataire, pour le compte de Shell, met à la disposition du Client des Cartes euroShell utilisables en France et à l'étranger permettant aux conducteurs des véhicules du Client d'obtenir, selon disponibilité, des produits et services dans le réseau acceptant la Carte euroShell.

1. Le Client accepte les Conditions Particulières Cartes Shell jointes au présent Contrat Cartes Shell.

Le Client reconnaît avoir lu et accepte les Conditions Générales Cartes Shell Mandataire disponibles à www.shell.fr/cgv-euroshell-mandataire (version mars 2018).

Les Conditions Générales Cartes Shell Mandataire peuvent être modifiées à tout moment par Shell et le Client s'engage par conséquent à prendre régulièrement connaissance des Conditions Générales Cartes Shell Mandataire, disponibles à l'adresse internet précisées ci-dessus.

2. Le Client garantit que les données fournies dans le cadre de la présente demande sont correctes et que le signataire des présentes est dûment habilité pour engager le Client au titre du Contrat Cartes Shell.

Le Client reconnaît que le Mandataire se réserve le droit d'accepter ou de refuser la présente demande, de façon discrétionnaire.

3. Le Client autorise le Mandataire ou tout tiers désigné par lui, à contacter sa banque ou tout autre tiers afin d'obtenir toute information relative aux activités du Client et qui sont raisonnablement nécessaires pour répondre à la demande du Client.

4. Le Client reconnaît que les données à caractère personnel soumises par le Client dans le cadre du Contrat seront traitées par Shell et par le Mandataire conformément à l'article 9 des Conditions Générales Cartes Shell et à la loi applicable.

5. Il est de la responsabilité du Client de conserver les justificatifs d'achats émis lors de toute Transaction effectuée avec la Carte carburant. La facturation sera établie sur une base mensuelle.

6. Le Client et la Société ne seront plus responsables des Transactions effectuées avec cette Carte carburant après un délai de 24h à compter de la réception par Shell

de la demande d'annulation, à l'exception des Transactions effectuées avec une Carte carburant annulée lorsque le Client n'a pas détruit la bande magnétique de la Carte carburant conformément à ce qui est prévu au Contrat client.

7. Pour toutes les contestations, le Tribunal de Commerce de Paris sera exclusivement compétent, quel que soit le mode de paiement et les conditions de livraison, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Fait en deux exemplaires le __/__/__,

à _____,

POUR LE MANDATAIRE :

POUR LE CLIENT : (Cachet de l'entreprise + Nom + Signature)

Veuillez signer et tamponner les deux exemplaires



CONDITIONS PARTICULIERES CARTES SHELL

Coordonnées du Client

Nom du contact cartes Shell _____
Fonction _____

Coordonnées téléphoniques

--	--	--	--	--	--

Courriel _____ @ _____

Adresse d'envoi des factures (*si différente de l'adresse légale*) _____

Code Postal _____ Ville _____

Les cartes et codes seront livrés au Mandataire.

Frais de service en France

Frais de « péages tunnel/autoroutes/ferries/Liber't » : 1 % HT du montant TTC facturé +0.20 €ht par transaction.
Frais « service Assistance 24 h/24 » : 2,5 % du montant facturé pour la prestation.
Frais de gestion carburant sur le Réseau partenaire E.Leclerc ainsi que toute autre enseigne future grandes et moyennes surfaces : 1.5% HT du montant TTC facturé.
Cotisation carte à Puce : 0.50 €ht par mois de 0 à 120 cartes à puce
0.20 €ht* par mois de 120 cartes à puce et plus

*hors accord spécifique

Cotisation Carte Hybride (RFID) : 1.00 €ht par mois + 0.50 €ht par transaction

Réseaux d'utilisation

Au jour de signature, la Carte Shell est acceptée dans les stations-services, affichant le logo : réseaux Shell ; Avia ; Esso et Esso Express ; BP, ENI et E. Leclerc:

Tarification

Potentiel de la Flotte

Nombre de : VP VUL Cartes Shell

Remise en France

La remise est applicable sur le barème Shell du jour de la transaction, sur les Carburants, (hors GPL, GNR, Fuel Domestique et essence deux temps).
à la date de signature du Contrat, la remise est de :

Remise **euros HT/ m3 (pour 1000 Litres)**

Si le prix affiché à la station est plus attractif, **le prix le plus attractif pour le Client est celui qui sera facturé** (cf art 6.1. Conditions Générales).
Dans le cadre d'une évolution du nombre de cartes euroShell, Shell ou le Mandataire pourraient être amenés à revoir les conditions tarifaires.

Accord tarifaire Groupe OUI NON

Nom du Groupe _____

Profil du compte carte Shell

Type de carte : Carte à bande magnétique

Périmètre d'utilisation : France Europe

Type de code : Code aléatoire par carte Code choisi par carte
 Autres (préciser) _____

Catégorie d'achat : 0 (gazole + péages+ lavage) 1 (Tous carburants + péages +lavage)
 2 (Catégorie 1 + Produits et services automobiles en station+ lavage) 3 (Tous produits autour de la mobilité du véhicules, boutique

incluse)

Saisie du kilométrage : Oui

Sécurité optionnelle, **sur les carburants et boutique, montants et valeurs par carte** (cf art 8.1.13), par défaut, les plafonds de sécurité Shell sont effectifs

Blocage = Maximum	
Nombre de transactions	Montant en € TTC
Par Transaction	100 €
Par Jour	200 €
Par Semaine	500 €
Par Mois	1000 €

Alerte = Information		
Nombre de transactions	Volume en Litres	Montant en € TTC

Samedi Dimanche
 Tous les jours de __h__ à __h__

Courriel pour les Alertes (si différent du courriel principal) _____ @ _____